

No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le jeudi 4 octobre 2018 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.

M. Éric Gélinas, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, est présent.

- 1.
- 1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h.

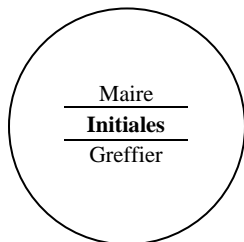
- 2.
- 2.1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 600-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600, TEL QU'AMENDÉ (CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)

PROJET DE RÈGLEMENT 601-57 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)

PROJET DE RÈGLEMENT 602-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602, TEL QU'AMENDÉ (CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROJET DE RÈGLEMENT 604-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 604, TEL QU'AMENDÉ « PERMIS ET CERTIFICATS » (CONCORDANCE DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 306-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets de règlement suivants :

➤ **Projet de règlement 600-5 :**

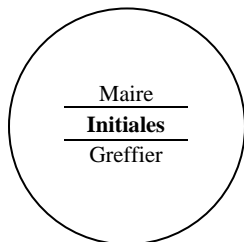
1. Assurer la concordance du plan d'urbanisme aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait aux points suivants :
 - a. Les fonctions dominantes et complémentaires des affectations « Rurale champêtre », « Rurale », « Conservation » et « Commerciale artérielle »;
 - b. L'identification des terrains à requalifier;
 - c. La révision des seuils minimaux de densité;
 - d. Modifier les spécifications relatives aux notions de « rues existantes » et de « nouvelles rues »;
 - e. Le remplacement de certaines définitions dans la terminologie.

➤ **Projet de règlement 601-57 :**

1. Assurer la concordance du règlement de zonage aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait à la densité d'occupation du sol dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain, aux projets intégrés d'habitations et à la notion de « rues existantes » et de « nouvelles rues » pour les zones situés en dehors du périmètre urbain.

➤ **Projet de règlement 602-3 :**

1. Assurer la concordance du règlement de lotissement aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait à l'ouverture de nouvelles rue, aux normes de lotissement des lots en bordure d'une nouvelle rue dans les affectations rurale champêtre, rurale, conservation, commerciale artérielle à la notion des lots dérogatoires.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

➤ **Projet de règlement 604-7 :**

1. Assurer la concordance du règlement sur les permis et certificats aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord en ce qui a trait à la terminologie (définitions) et aux conditions de délivrance du permis de lotissement.

PROJET DE RÈGLEMENT 600-5

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 600-5 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600, tel qu'amendé (Concordance du plan d'urbanisme aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

PROJET DE RÈGLEMENT 601-57

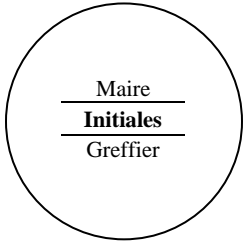
Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 601-57 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Concordance du règlement de zonage aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

PROJET DE RÈGLEMENT 602-3

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 602-3 amendant le règlement de lotissement numéro 602, tel qu'amendé (Concordance du règlement de lotissement aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROJET DE RÈGLEMENT 604-7

Monsieur Paul Germain, maire, explique le *Projet de règlement 604-7 amendant le règlement numéro 604, tel qu'amendé « Permis et certificats » (Concordance du règlement sur les permis et certificats aux dispositions du règlement 306-17 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord).*

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions s'est tenue tout au long de la séance de consultation publique.

4.

QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 25 à 19 h 26.

5.

5.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 26.

[SIGNÉ]

[SIGNÉ]

Paul Germain
Maire

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier